



Expéditeur : **L. Garssine, UNSA-SAPAP**

**Destinataire : Amélie Lummaux**

Le 05 janvier 2022

Madame la Directrice,

À la suite des différents échanges avec les équipes d'Orly, je me permets de vous solliciter concernant l'organisation du travail de la MDDED de Paris-Orly ainsi que de sa partie ERP.

Il nous semble nécessaire d'obtenir une réponse rapide aux trois points principaux ci-dessous :

- Demande de transmission, de présentation aux élu(e)s du CSE de la déclinaison du protocole sanitaire établie pour la MDDED de Paris -Orly, Pour mémoire, les seuls principes sanitaires généraux à notre connaissance en vigueur dans l'entreprise datent de mai 2020, et ont été mis à jour et présentés en décembre 2021 au CSE. Ceux-ci n'intègrent aucun aménagement particulier pour ces activités,
- Suspension durant les trois semaines à venir, et plus suivant les recommandations gouvernementales, des échanges, visites avec les écoles riveraines y compris les déplacements des personnels d'Aéroports de Paris dans celles-ci,
- Application du télétravail dans les rythmes déterminés par le Gouvernement et déclinés dans l'entreprise, à un rythme maximal de 3 jours par semaine pour tous les salarié(e)s.

Vous comprendrez que cette demande urgente s'inscrit dans un contexte sanitaire complexe et un besoin de réassurance de la part des salariés concernés.

Dans l'attente de votre retour.

Bien à vous.

Laurent GARSSINE  
Secrétaire Général UNSA/SAPAP

**RÉPONSE D'AMÉLIE LUMMAUX...**



Expéditeur : **Amélie Lummaux**

**Destinataire : L. Garssine, UNSA-SAPAP**

Le 06 janvier 2022

Monsieur Garssine,

Je comprends que le contexte actuel soit anxiogène pour nos collaborateurs. Je tiens à vous assurer que la sécurité et le bien-être au travail demeurent nos priorités.

Voici ce que je peux vous indiquer en réponse à vos points :

- L'entreprise suit scrupuleusement les directives gouvernementales en matière de mesures sanitaires. Des fiches spécifiques ont été définies par ASM et DRH pour pouvoir traiter de manière précise certaines situations, telles que l'accueil du public extérieur à l'entreprise (voir doc en pj). Les activités des MEDD rentrent dans ce cadre. Ces mesures de prévention sanitaires sont transcrites dans le document unique d'évaluation des risques. Tout doute éventuel sur les conditions précises d'application (à titre d'exemple: statut réunion de travail ou visite d'une réunion de la commission consultative de l'aide aux riverains) fait l'objet d'échanges entre la MEDD Paris-Orly et la direction chargée de la sécurité et de la maîtrise des risques.
- Les directives gouvernementales ne stipulent pas que les visites ou les sorties scolaires doivent être annulées, même si l'ARS Ile de France conseille que celles-ci soient reportées au-delà de janvier. La décision relève des établissements et non du Groupe ADP. Les établissements scolaires sont actuellement contactés individuellement pour connaître le statut (confirmation ou annulation) de leur demande de visite ou d'atelier. La plupart des demandes ont été confirmées par les enseignants. Dans ce contexte, et tout en maintenant un niveau maximal de sécurité sanitaire des personnels et du public accueilli (et en tenant compte du rythme de télétravail – cf ci-dessous), il est important que le Groupe ADP puisse maintenir un niveau d'activité minimal permettant de préserver un dialogue direct avec la riveraineté, en particulier dans un contexte territorial et environnemental très compliqué pour l'aéroport Paris-Orly. Il s'agit là de préserver le rôle essentiel que jouent les MDE au service du lien entre l'aéroport et les territoires.
- Concernant le télétravail, le rythme de 3 jours par semaine va bien être appliqué à tous les salarié(e)s de la MEDD et le planning est communiqué aujourd'hui aux équipes. Nous avons conscience que l'organisation de ce rythme de travail a pris 3 jours de retard par rapport à la date du 3 janvier, et nous en excusons.

Bien cordialement,  
Amélie Lummaux